

## Tarif 2024-2025 : accueil péri-scolaire et restaurant scolaire



Tranches : *revenu fiscal de référence / 12 mois / nb de part (voir encadré)*  
 Tranche A inférieur ou égal à 510 €  
 Tranche B entre 510,01 € et 1 110,00 €  
 Tranche C supérieur à 1 110,00 €

		tranche A	tranche B	tranche C
le matin	7h30 à 8h30	1.50 €	1.80 €	2.10 €
l'après-midi	16h30 à 17h30	1.50 €	1.80 €	2.10 €
	17h30 à 18h30	1.50 €	1.80 €	2.10 €
dépassement horaire après 18h30	2€ par quart d'heure			
repas enfant	4.25 €			
repas PAI	3 €			
repas adulte	5.80 €			

**En cas d'absence de l'enfant, merci de prévenir avant 8h30 le restaurant scolaire au 02 43 47 12 42 ou [cantine.pruille72@gmail.com](mailto:cantine.pruille72@gmail.com)**

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire en cours et sont réactualisés annuellement après délibération par le conseil municipal.

Divisez vos revenus annuels imposables par 12

Divisez ensuite par le nombre de parts fiscales

Prise en compte de l'actualisation du quotient familial à la rentrée de septembre pour l'année scolaire en cours.